

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2020

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 16 novembre 2020 à 18 heures, à la mairie, sous la présidence de M. Bonhomme Romain, Maire.

Etaient présents : M. Bonhomme Romain, M. Michaux Aurélien, Mme De Prémonville Catherine, M. Antunes Antonio, Mme Sauvageot Maud, Mme Beaudoin Marie-Dominique, M. Lux Laurent, Mme Gaveau Nathalie, M. Gallois Fabrice, Mme Murias-Lambert Jennifer, Mme Migeon Christine, M. Verzeaux Benjamin et Mme Pierrot Claire.

Absents excusés : M. Hattat Jean-Paul et Mme Hattat Lola

Secrétaire de séance : Mme Claire Pierrot

1 – APPROBATION COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur Gallois Fabrice fait remarquer au conseil municipal que son nom n'apparaît pas dans la liste des membres présents dans le compte rendu de la séance du 28 septembre et demande une rectification.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'approuver le compte-rendu de la séance du 28 septembre 2020 avec cette modification.

2 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS

Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2019, le conseil municipal à l'unanimité, prend acte de la communication du rapport d'activités 2019 de la Communauté urbaine du Grand Reims.

3 – CHARTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS

Vu le projet de charte de gouvernance de la Communauté urbaine du Grand Reims présenté, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le projet présenté.

4 – CREATION DE DEUX EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS VACATAIRES

Le prochain recensement de la population aura lieu en janvier et février 2021, il convient de créer deux emplois pour cette mission.

L'Etat attribue une dotation fixe pour la rémunération des agents recenseurs.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à recruter 2 agents recenseurs à partir du 1^{er} janvier 2021 pour effectuer les opérations de recensement de la population, en privilégiant les candidatures d'habitants du village,
- Fixe la rémunération des agents selon un forfait identique, calculé sur la base de la dotation allouée par l'État et tenant compte des charges patronales à verser,
- Précise que ces agents seront rémunérés au cours du mois de mars 2021, sous réserves d'un maintien du calendrier de recensement par l'INSEE.

M. le Maire souhaite qu'une campagne de communication soit réalisée afin de permettre aux habitants de savoir que des agents recenseurs vont passer à leur domicile. Il rappelle l'enjeu de bien répondre à ce recensement pour des raisons statistiques évidentes, mais aussi parce que beaucoup de sujets touchant aux collectivités en dépendent. Par exemple, les dotations financières de l'État aux communes sont calculées à partir de ces chiffres.

5 – PROJET DE CONSTRUCTION ATELIER/CPI

L'appel d'offres pour recruter un maître d'œuvre vient d'être relancé sur la base d'un programme revu à la baisse. Plusieurs offres d'architectes ont été reçues, des demandes complémentaires ont été adressées aux candidats afin de garantir le caractère fructueux du marché. La commission d'appel d'offres doit se réunir pour finaliser sa proposition d'attribution. Ce sujet fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal.

6 – ABONNEMENT A « L'ECOLE DES LOISIRS » OFFERT AUX ENFANTS DE L'ECOLE

La commune et le CCAS offrent cette année à chaque élève de l'école un abonnement de « L'école des loisirs » correspondant à une sélection de huit livres adaptés à l'âge de l'enfant. Le conseil municipal à l'unanimité valide cette dépense pour un montant de 3 787.95€.

7 – MISE EN NON VALEUR D'UNE PARTIE DU TITRE N°26 DE 2017

Vu la demande du Receveur municipal pour la mise en non-valeur d'une partie du titre N°26 du 23 mars 2017 correspondant à la location de la salle polyvalente pour la somme de 0.50 € suite à erreur de paiement de la facture. La somme de 0.50 € étant inférieure au seuil de poursuite, il convient de délibérer sur la mise en non-valeur de cette somme.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la mise en non-valeur de 0.50 € du titre N° 26 du 23 mars 2017.

8 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE DE BEINE-NAUROY 2021-2026

Un audit des comptes publics a été réalisé par la commission communale des finances. Monsieur le maire expose l'ensemble des éléments de l'audit. Il en ressort que la situation budgétaire actuelle ne permet pas de maintenir les niveaux d'investissement passés, sauf à dégrader davantage la santé financière de la collectivité. L'action municipale à venir doit inévitablement permettre de redresser la trajectoire budgétaire. L'objectif sera de réduire le poids de la dette, tout en améliorant la capacité d'autofinancement. Il convient de stabiliser sur le long terme les capacités financières communales. La reconstitution du capital particulièrement du patrimoine foncier de la commune sera une option à rétablir.

Pour y répondre, Monsieur le Maire indique la nécessité de se doter d'une stratégie financière pluriannuelle pour les 6 prochaines années. Les orientations suivantes sont proposées :

- * Mettre en œuvre une stratégie drastique de maîtrise du budget de fonctionnement : fiscalité stable, baisse des dépenses de fonctionnement, massification et mutualisation des achats ...
- * Redimensionner la stratégie d'investissement : dynamique, mais sans aggraver notre situation budgétaire. Le budget pluriannuel d'investissement sera limité à 1,4 M€.
- * Ramener la capacité de désendettement de 6,3 ans à moins de 3 ans, dès 2026.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité et feront l'objet d'un examen de suivi annuel.

**La conseillère municipale,
Claire PIERROT**

**Le Maire,
Romain BONHOMME**